

Commissaires de justice : des alliés stratégiques pour les entrepreneurs

Fusion des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires, la profession de commissaire de justice se modernise. Entre nouvelles technologies et solutions sur mesure, ces tiers de confiance s'imposent comme des alliés incontournables pour les entrepreneurs.

Temps de lecture : minute

7 janvier 2025

En 2022, une nouvelle profession juridique a vu le jour en France : celle de commissaire de justice. Issue du rapprochement des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires, cette profession d'auxiliaires de justice regroupe désormais plus de 3 700 membres sous l'égide de la Chambre nationale des commissaires de justice. « *La création de la profession de commissaire de justice est une étape historique qui rapproche deux anciennes professions réglementées du droit. Mon rôle est de créer des synergies et d'apaiser les transitions pour que cette nouvelle profession devienne une référence solide* », partage Benoît Santoire, président de la Chambre nationale des commissaires de justice.

En renforçant leur maillage territorial et en élargissant leurs missions, les commissaires de justice se positionnent comme des tiers de confiance incontournables pour les particuliers, les collectivités, mais aussi les entrepreneurs sur l'ensemble du territoire français. « *Aujourd'hui, les commissaires de justice offrent un point d'entrée unique sur le terrain. Nous avons un rôle de régulateur économique et d'amortisseur social*

avec des services variés tels que la médiation, la matérialisation de preuves irréfutables devant les tribunaux avec nos constats, le recouvrement amiable ou encore l'administration de biens immobiliers », commente Benoît Santoire.

Un facilitateur pour les startups et PME

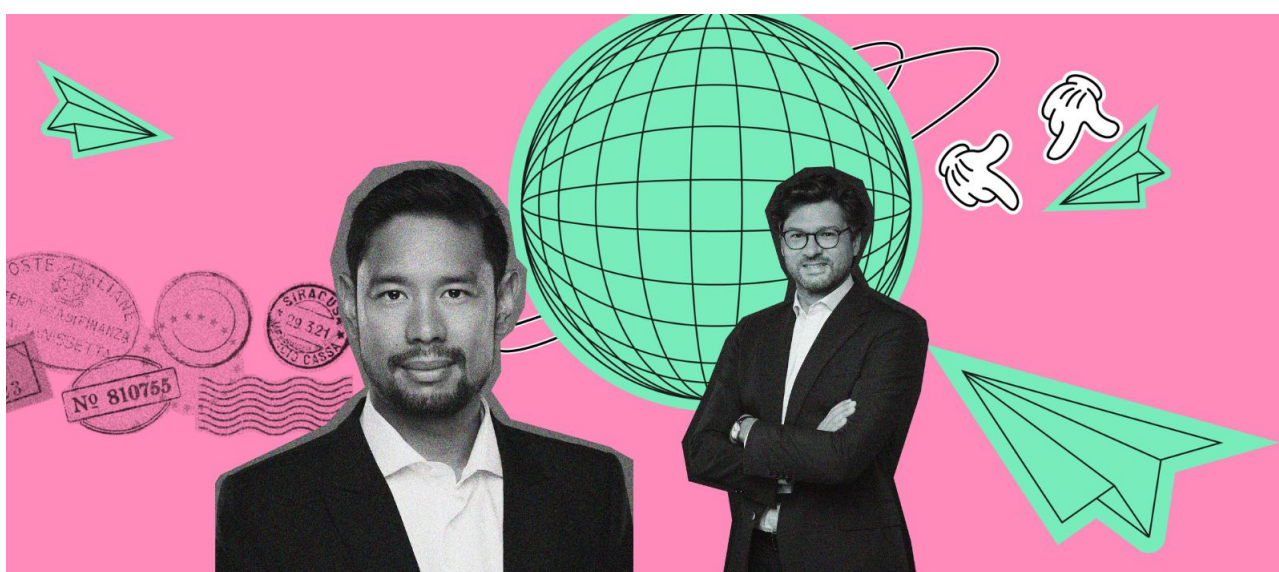
Les commissaires de justice sont devenus un maillon indispensable pour les entrepreneurs, en s'adaptant à leur culture. *« Les commissaires de justice sont de véritables alliés de la croissance et de la pérennité des entreprises. Nous sommes des protecteurs des trésoreries des entreprises. Nous intervenons dans ce domaine avec la volonté de nous adapter aux contextes entrepreneuriaux. Il s'agit avant tout de servir le développement des entreprises et de veiller à ne pas abîmer les relations commerciales »*, affirme Benoît Santoire.

En jouant un rôle de tiers de confiance dans un écosystème où la transparence et la fiabilité sont essentielles, ils simplifient la résolution des litiges, protègent la propriété intellectuelle et accompagnent les startups dans leurs accords contractuels. *« Au-delà de nos missions de conseil juridique, nous sommes au service d'une justice plus apaisée. Nous recherchons avant tout à désamorcer davantage les conflits et à identifier des solutions par le dialogue. Cette approche reflète notre ambition de faire évoluer la profession pour qu'elle réponde aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »*, poursuit le président.

L'Innovation au cœur de la profession

Face à un écosystème juridique et technologique en constante évolution, les commissaires de justice ont intégré l'innovation comme une priorité. Après les constats internet, sms, réseaux sociaux, les constats vidéo à 360°, les constats par drone ou le développement des actes électroniques, la profession travaille aujourd'hui sur les solutions

technologiques qui s'imposeront demain sur le marché dans le domaine du droit. « *La dématérialisation et l'amélioration de nos performances sont au cœur de nos préoccupations. Nous travaillons activement sur des solutions basées notamment sur la blockchain et l'intelligence artificielle. Il est impératif de conjuguer intelligemment notre statut singulier avec les évolutions technologiques. Il s'agit de préserver notre position d'officier public et ministériel et notre déontologie rigoureuse qui fondent la grande solidité des garanties de tiers de confiance que nous apportons* », explique Benoit Santoire.



À lire aussi

Record de faillites de startups françaises : pourquoi autant de fermetures ?



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Manon Triniac